



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 27 janvier 2023 DÉLIBÉRATION

Rapporteure : Marie-Lyse BISTUÉ

Secrétaire de séance : Madame Sabine SALLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. Jean-Luc MARLE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Luc MARLE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent.e.s :

- M. André LABARTHE (excusé)
- Mme Laurence DUPRIEZ

14 – LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS « RESTAURATION » / « CULTURES URBAINES » ET CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE D'ANALYSE DES OFFRES EN VUE DE L'ATTRIBUTION DES ESPACES PERMANENTS À LOUER DE « LA FRICHE »

Votre assemblée, dans sa délibération n°22 du 26 septembre 2022 a validé le contrat de mandat avec la Société Publique Locale des Pyrénées-Atlantiques pour la réhabilitation et la transformation de « la friche ». Cette délibération approuvait le programme de réhabilitation de « la friche », co-construit avec la population, s'articulant autour de 3 pôles :

- Pôle guinguette : offres de restauration, espace musique et scène, 2 parvis,
- Pôle économique : échoppes, espace de co-working, espace de bricolage/réparation, Fab-lab, salles de formation, salles de réunion,
- Pôle initiatives : espace modulable, espace culture urbaine.

Suite à la nomination de l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la réhabilitation du bâtiment, la Commune souhaite recruter les porteurs de projets qui occuperont « la friche » de manière permanente, dont l'activité entre dans le champ concurrentiel, et pour lesquels il y a nécessité de faire correspondre le projet architectural aux besoins liés aux futures activités :

Il s'agira donc de recruter les futur.e.s locataires des espaces suivants :

- 1 restaurant,
- 2 kiosques de restauration,
- 1 espace « cultures urbaines ».

Le bâtiment de « la friche », une fois réhabilité, ne sera pas affecté à l'usage direct du public, ni dévolu à un service public, par conséquent, il relèvera du domaine privé communal.

La jurisprudence de la Cour Européenne ne distingue pas les notions de domaines publics et privés et prône le principe de mise en concurrence pour toute occupation en vue d'une exploitation économique.

Bien que la Commune ne soit pas dans l'obligation de mettre en concurrence les professionnels souhaitant occuper « la friche » pour y exercer une activité économique, et pour maintenir le caractère transparent et les relations de confiance avec les citoyen.ne.s, il est proposé à votre assemblée de suivre les règles instaurées pour l'occupation du domaine public ; particulièrement l'article L.2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques qui pose le principe selon lequel *l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.*

La Commune va ainsi donc lancer un appel à projets visant à recruter les futur.e.s occupant.e.s de « la friche » sur les espaces précités. La publicité de l'appel à projets fera l'objet d'une réunion publique et sera diffusée sur la presse, sur le site internet de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie et sur l'ensemble de ses réseaux sociaux.

Pour information, en complément de cette démarche, un appel à manifestation d'intérêt sera diffusé en mai 2023 pour l'occupation temporaire des espaces de « la friche » : échoppes, espace de co-working, espace de bricolage/réparation, Fab-Lab, salles de formation et de réunion.

En parallèle, les élu.e.s souhaitent poursuivre la co-construction citoyenne du projet. A cette fin, il est proposé de créer une commission extra-municipale d'analyse des offres en vue de l'attribution des espaces « restauration » et « cultures urbaines », selon les critères définis et affichés dans l'appel à projets.

Il sera donc proposé un appel à manifestation d'intérêt aux citoyen.ne.s qui souhaiteraient participer à l'analyse des offres. Les citoyen.ne.s seront recruté.e.s sur la base de critères de compétences, de savoir-faire et savoir-être qui seront énoncés dans l'offre. La publicité de l'appel à manifestation d'intérêt fera l'objet d'une réunion publique et sera diffusée sur la presse, sur le site internet de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie et sur l'ensemble de ses réseaux sociaux.

La commission extra-municipale pourrait être composée de la manière suivante :

- Monsieur le Maire, Bernard UTHURRY, président de la commission avec voix prépondérante,

- 7 élu.e.s avec voix délibérative : Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Brigitte ROSSI, M. Philippe GARROTE, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, 2 membres issus des groupes minoritaires,
- 7 représentant.e.s citoyen.ne.s avec voix délibérative,
-
- 5 technicien.ne.s de la collectivité avec voix consultative : M. Laurent PARIS - DGS, Mme Natacha CRAMPÉ – Cheffe du projet de revitalisation, Mme Claire SEGUIN - Cheffe du service culture, M. Thomas CLASS – Animateur jeunesse, M. Marc CHAMBON – SPL, assistance à maîtrise d’ouvrage, 1 représentant du pôle économique de la CCHB (manager commerce).

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité,**

- **APPROUVE** la procédure de recrutement sous forme d’appel à projets et les mesures de publicité présentées pour le louage des espaces « restauration » et « cultures urbaines » de « la friche »,
- **APPROUVE** la création une commission extra-municipale d’attribution des espaces à louer permanents de « la friche » intégrant des citoyen.ne.s sur le modèle proposé,
- **DÉSIGNE** les membres de la commission tel que proposé dans la présente.

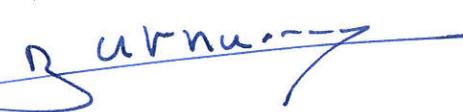
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 janvier 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 31/01/2023



Le Maire,




Bernard UTHURRY

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 064-216404228-20230127-DEL_23_1_27_14-DE